

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 février 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absentes : LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.3 – Locations

Autoriser M. Le Maire à signer l'avenant au bail professionnel pour le cabinet de kinésithérapie/orthophonie - Délibération n° DEL2024-02-08

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 13 octobre 2022, n° DEL2022-10-06, il a été autorisé à louer le logement communal situé au 10A rue des Ecoles à Saint-Germain-sur-Ay à madame Sophie MERIENNE en vue d'y exercer sa profession de kinésithérapeute ; par délibération en date du 6 avril 2023, n° DEL2023-04-26, il a été autorisé à sous-louer ce logement pour y adjoindre l'exercice d'une activité d'orthophonie.

Un bail professionnel a été établi par l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Au moment de l'établissement de ce bail, l'Indice National des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) retenu a été celui du 1^{er} trimestre.

Dans le cadre de la révision annuelle du loyer de ce bail, pour des questions pratiques, il a été convenu avec la locataire de le faire rectifier par l'étude de maître Damien LEONARD et de retenir l'ILAT du troisième trimestre.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 13 octobre 2022, n° DEL2022-10-06,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, La Délibération du 6 avril 2023, n° DEL2023-04-26,

VU, Le bail professionnel en date du 14 septembre 2023,

VU, Le projet d'avenant au bail proposé par l'étude notariale de maître Damien LEONARD,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant au bail professionnel pour la location située au 10A rue des Ecoles avec madame Sophie MERIENNE en vue d'y exercer une activité de kinésithérapie/orthophonie et de modifier l'Indice des Activités Tertiaires (ILAT) (initialement celui du premier trimestre) afin que soit utilisé celui du troisième trimestre en accord avec la locataire et charge l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay, de la rédaction de cet avenant.

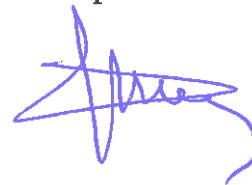
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 28 février 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.